



## **L'Agenda 2030 pour le développement durable : mise en œuvre par la Suisse**

Fiche d'information

Berne, le 18 mars 2016

---

### **Le développement durable en Suisse**

L'encouragement du développement durable par la Confédération découle d'un mandat constitutionnel. Le Conseil fédéral s'engage depuis longtemps dans ce domaine, tant à l'échelle nationale que sur le plan international. Dans sa Stratégie pour le développement durable, il présente les priorités politiques qu'il établit en la matière pour le moyen et le long terme. Cette stratégie fournit ainsi un cadre de référence qui montre, pour les principaux secteurs pertinents, dans quelle direction la Suisse doit évoluer à l'avenir. Comme elle est liée au programme de législature, sa dernière version porte sur les années 2016 à 2019.

### **L'Agenda 2030 pour le développement durable**

Le 25 septembre 2015, lors d'un sommet des Nations Unies, les chefs d'États et de gouvernements ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030). Ce document a pour objectif de contribuer au développement économique, à la promotion du bien-être humain et à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale aussi bien qu'au niveau local. Il aborde en outre des thèmes tels que la paix, l'État de droit ou la bonne gouvernance, qui jouent un rôle crucial pour le développement durable. Le cadre applicable au



financement et à la mise en œuvre du développement durable – appelé *Programme d'action d'Addis-Abeba* – fait partie intégrante de l'Agenda 2030.

Sur le plan international, la Suisse s'est fortement engagée en faveur de l'élaboration de l'Agenda 2030 et l'a passablement influencé. Elle a participé activement à la formulation des objectifs mondiaux de développement durable (ODD), ainsi qu'à la mise au point du mécanisme permettant de vérifier et de mesurer les progrès réalisés. Dans ce contexte, la Confédération s'est fondée sur un vaste dialogue mené avec les parties prenantes en Suisse.

Avec l'adoption de l'Agenda 2030, tous les États se sont déclarés disposés à atteindre les ODD d'ici à 2030, en contribuant de manière appropriée à la mise en œuvre de ceux-ci aux niveaux national et international. Les objectifs doivent être pris en compte dans les politiques, stratégies et processus de planification nationaux. L'état de la mise en œuvre fera l'objet d'un rapport dans le cadre d'un mécanisme international de contrôle.

L'Agenda n'est pas contraignant juridiquement. Le Conseil fédéral est toutefois déterminé à l'appliquer aux niveaux national et international. Tous les niveaux étatiques sont appelés à y contribuer, tout comme l'économie, la société civile et les sciences.

### **Mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse**

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a fixé la procédure de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour la Suisse. Il se fondera sur les instruments pertinents déjà disponibles. En font notamment partie la Stratégie pour le développement durable et le Message sur la coopération internationale. Les documents de référence nécessaires à la mise en œuvre seront élaborés durant une phase de transition qui prendra fin début 2018. Il s'agit de procéder à des préparatifs institutionnels et de lancer les premières étapes d'application de l'agenda. Les travaux suivants doivent être menés :

- Analyser la situation de la Suisse pour ce qui est de la mise en œuvre des ODD. Cela permettra d'identifier les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs d'ici à 2030.



- Déterminer le processus de mise en œuvre et les modalités du transfert des ODD vers les domaines de compétence des services fédéraux concernés.
- Étendre le système fédéral d'indicateurs du développement durable « MONET » de manière à pouvoir observer les progrès réalisés.
- Préparer les comptes rendus que la Suisse publiera sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, à l'attention des Nations Unies et du grand public.

Le Conseil fédéral décidera de la suite de la procédure début 2018. Dans l'intervalle, ce sont les instruments existants – et notamment la Stratégie pour le développement durable – qui permettent de poursuivre les objectifs mondiaux.

### **Coopération entre acteurs étatiques et non étatiques**

Le développement durable est une tâche qui incombe à toute la société. Il exige donc des efforts coordonnés des trois niveaux institutionnels, mais également une bonne coopération avec l'économie privée, la société civile et les sciences. L'organisation concrète de cette coopération sera définie durant la phase de transition qui s'étendra jusqu'à début 2018. Dans ce contexte, deux démarches jouent un rôle central :

D'une part, il est important de savoir quel jugement les parties prenantes portent sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au plan fédéral. Celles-ci seront donc invitées à prendre position sur l'état des lieux présenté par la Confédération et sur les actions à entreprendre, ainsi qu'à formuler des recommandations concernant la future Stratégie pour le développement durable. Il est prévu de mener cette consultation durant la première moitié de 2017.

D'autre part, on élabore diverses options devant permettre à d'importants acteurs autres que la Confédération – cantons, communes et intervenants non étatiques – de présenter leur propre contribution à la mise en œuvre de l'agenda.

Le Dialogue 2030 sur le développement durable constitue un cadre important pour coordonner les efforts consentis par la Confédération et les parties prenantes. Il regroupe les processus participatifs actuels liés à la politique



nationale et internationale de développement durable et offre une plateforme d'information, de consultation et d'échange.

Au niveau des politiques sectorielles, il convient aussi de coordonner la mise en œuvre des ODD entre les autorités publics, l'économie, la société civile et les sciences, ainsi que de renforcer et étendre les partenariats déjà en place dans ce domaine.

### **Organisation au niveau fédéral**

Durant la phase de transition, la coordination des travaux est assurée par le « Groupe de travail national Agenda 2030 » (interdépartemental), sous la direction conjointe du DETEC (Office fédéral du développement territorial ARE) et du DFAE (Direction du développement et de la coopération DDC).

### **Informations complémentaires**

Informations concernant l'Agenda 2030 : [www.agenda2030.admin.ch](http://www.agenda2030.admin.ch)

Informations concernant la Stratégie pour le développement durable : [www.are.admin.ch/sdd](http://www.are.admin.ch/sdd)

### **Contacts**

Andrea Ries Direction du développement et de la coopération (DDC) 3003 Berne Tél. +41 58 463 25 67 <a href="mailto:andrea.ries@eda.admin.ch">andrea.ries@eda.admin.ch</a>	Till Berger Office fédéral du développement territorial (ARE) 3003 Berne Tél. +41 58 465 48 44 <a href="mailto:till.berger@are.admin.ch">till.berger@are.admin.ch</a>
---	---